



Délibération n° 776
Agence d'urbanisme Clermont Métropole
Convention 2023

Réunion du Comité Syndical du 22 mars 2023

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de votants : 43

Convoqué le 7 mars 2023, le conseil syndical s'est réuni le 22 mars 2023 à 18h00 en visioconférence sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

112^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Madame Cécile BIRARD
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Pierre DESMARETS
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Roland GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur André MAGNOUX
Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Gilles VESCOVI

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Michel LACROIX

Madame Christine MANDON
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur François REPOLT
Monsieur Denis ROUGEYRON
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Nicolas WEINMEIST

A donné pouvoir :

Monsieur Nicolas BONNET

à

Madame Mina PERRIN

**Agence d'urbanisme Clermont Métropole
Convention 2023**

Par délibération du 09 octobre 2003, le Grand Clermont a adhéré à l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole.

Depuis cette date une cotisation annuelle est fixée et l'Agence d'urbanisme intègre dans son programme mutualisé annuel les besoins du Grand Clermont.

En 2023, en plus du programme général mutualisé dont les observatoires, les principaux travaux de l'Agence d'urbanisme seront centrés sur :

- **« Habiter autrement le Grand Clermont » :**

Le CEREMA et l'Agence d'urbanisme ont conçu méthodologie pour assurer le pilotage et l'animation de cette pour la mise en œuvre concrète du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur le territoire du Grand Clermont en matière d'habitat.

La démarche vise à placer les acteurs territoriaux dans un processus de travail collectif permettant un double objectif :

Une mise en capacité et en acceptabilité du ZAN sur deux sites pilotes : démonstration d'une capacité à faire (ou pas) du recyclage foncier et immobilier à partir de deux sites démonstrateurs inspirants

Une reproductibilité et une amplification de la démarche sur l'ensemble du Grand Clermont : sensibilisation et acculturation sur l'habitat de demain dans le contexte du ZAN.

L'objectif prioritaire est de démontrer et d'illustrer que de nouveaux modes de faire collectifs en matière d'habitat sont possibles dans une logique de sobriété foncière. Ils feront office de démonstrateurs pour habiter autrement le Grand Clermont et les autres territoires adhérents.

- L'évaluation et le diagnostic du SCOT :

La mission de l'agence d'urbanisme sur l'année 2023 est la réalisation d'un bilan d'évaluation raisonné et adapté aux enjeux du territoire ciblé sur les trois problématiques phares (démographie, armature territoriale et foncier), adossé à un diagnostic à visée prospective qui devrait permettre aux élus d'arbitrer sur le niveau d'ambition retenu pour la révision du document.

Pour cela, l'agence d'urbanisme accompagnera le Grand Clermont sur :

La production des connaissances nécessaires à l'élaboration et la rédaction de l'évaluation et du diagnostic du SCOT

Un appui ponctuel à l'animation des instances politiques et techniques par la fourniture des livrables et supports adaptés.

La participation du Grand Clermont pour l'année 2023, s'élève à 181.500,00 €. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2023.

Il est donc proposé aux membres de l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur ce programme afin de signer une convention entre l'Agence d'Urbanisme et le PETR Grand Clermont pour l'année 2022.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le programme de travail 2023 de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole pour le PETR du Grand Clermont,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention entre l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole et le PETR Le Grand Clermont pour l'année.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le jeudi 23 mars 2023.

**Dominique ADENOT,
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20230322-776-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

